



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2023

ET PERSPECTIVES 2024

# Le mot du président



À l'image de ses agents, le SDOMODE n'a cessé d'évoluer et de se moderniser

Si de grandes avancées ont été accomplies cette année, les projets à venir m'emplissent d'ores et déjà d'enthousiasme et d'espoir.

Depuis sa création, le Sdomode n'a cessé d'évoluer et de se moderniser. Certes, cet essor a été possible grâce à l'appui de l'Ademe, de la région Normandie et des services de l'état, mais il est principalement dû à nos communautés de communes adhérentes dont les élus respectifs font toujours preuve d'une écoute attentive et bienveillante auprès de nos affiliés.

Aujourd'hui, j'éprouve une grande fierté du fait que nous soyons la première collectivité de Normandie à avoir les compétences de collecte et de déconditionnement des restes alimentaires. Cela va nous permettre de maîtriser la qualité de la pulpe organique issue du déconditionneur, afin de transmettre aux agriculteurs le meilleur amendement possible à épandre sur leurs champs.

Grâce à la valorisation des biodéchets ainsi que des restes alimentaires, nous permettrons aux foyers de réduire leurs quantités ordures ménagères et ainsi d'alléger au maximum leur taxe incitative.

Conscient que cette dernière est un sujet de préoccupation pour chacun d'entre vous, soyez certain que les équipes du Sdomode seront présentes sur tous les

terrains afin de vous aider au mieux dans votre tri, et de vous rendre acteur dans l'utilisation des moyens mis à disposition pour faire baisser votre production de déchets.

Pour l'intérêt de tous, il est nécessaire de comprendre que, même si cette taxe peut vous paraître sévère, elle contribuera à engendrer de grandes économies à l'avenir.

Soucieux des revenus de nos contribuables, nous avons mis en place une équipe de maintenance entièrement dédiée au bon fonctionnement de nos équipements. Cela nous a permis d'éviter de nombreuses dépenses, et de régler nos incidents techniques en interne.

Quel plaisir de pouvoir compter sur l'ensemble de ces agents, femmes et hommes, investis et motivés, et où les agentes féminines sont de plus en plus nombreuses, reflétant la modernité du Sdomode.

Bonne lecture à vous tous et réalisons ensemble nos objectifs afin de construire un avenir prometteur au Sdomode.

***Jean-Pierre Delaporte***

Président du SDOMODE





# SOMMAIRE

**02**

Elus

**04**

Organigramme

**08**

Biodéchets

**10**

Projets à venir

**13**

Précoval

**16**

Plateformes

**18**

PAV

**20**

Déchèteries

**22**

Budget

**06**

Événements clés

**09**

Restes alimentaires

**12**

Communication

**14**

Ressourcerie

**17**

CETRAVAL

**19**

Centre de Tri

**21**

Services

**24**

Carte

Directeur de la publication : Jean-Pierre DELAPORTE  
// Rédacteur en chef : Frédéric PERSON //  
Conception & Rédaction : Dominique BOITEL /  
Laurélia TORNIO //  
Crédits Photos : SDOMODE, Dominique BOITEL, Gilles  
ALLEAUME, Christopher LISANT, Freepik, AdobeStock //  
Tirage en 900 exemplaires sur papier recyclé, imprimeur :  
Nord Imprim / Dépôt Légal : septembre 2024 //  
Photo 1<sup>er</sup> de couverture : visite du centre de tri fibreux de  
Pont-Audemer, photo couverture de fin : Tiffany, ambassadrice  
du tri effectuant un échantillonnage d'une collecte de tri sélectif.

# Les élus du SDOMODE

SEINE-MARITIME

Manche



**Bertrand SIMON**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
CETRAVAL

**Laurent BEAUDOIN**  
1<sup>ère</sup> Vice-Président  
Finances



**PONT-AUDEMER  
VAL DE RISLE**  
communauté de communes



**Bertrand PECOT**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Déchèteries

**Christine VAN DUFFEL**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Communication



Communauté de Communes  
**Roumois Seine**  
en Normandie



Communauté de communes  
**Lieuvin Pays d'Auge**



**Pierre LEGROS**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Plateformes multifilières  
et quai de transfert

CALVADOS

**Valéry BEURIOT**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Economie Circulaire  
et réduction des déchets

**André VAN DEN DRIESCHÉ**  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Ressourcerie



**Marie-Lyne VAGNER**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Tri sélectif

**INTERCOM  
Bernay**  
Terres de Normandie

**Jean Pierre DELAPORTE**  
Président du SDOMODE

EURE



168 320 HABITANTS  
224 COMMUNES  
6 ADHERENTS





## Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN)

Président *Nicolas GRAVELLE*

**Délégués** Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Jean-Pierre DE-LAPORTE, Pascal DIDTSCH, Pascal FINET, Eric JEHANNE, Jacques LE BAILLIF, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Olivier PIQUENOT, Françoise ROCFORT, Denis SZALKOWSKI, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Bernard VANDOOREN, Jean-Louis VILA

**Suppléants** Noël CHAUVIERE, Philippe DANNEELS, Nicolas SEYS



## Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle (CCPAVR)

Président *Francis COUREL*

**Délégués** Laurent BEAUDOUIN, Dominique BOUCHER, Carole DE ANDRES, Jean François DUMESNIL, Isabelle DUONG, Brigitte DUTILLOY, Maryline LOUVEL, Michel PIERRE, Philippe ROBILLOT, Bertrand SIMON, André TIHY

**Suppléants** Fabienne DEFUBLE, Alain LEBOUCHER, Vanessa DUVAL



## Communauté de communes Roumois Seine (CCRS)

Président *Sylvain BONENFANT*

**Délégués** Jean AUBOURG, Maria DUFROY, Claude GENCE, Dominique LEVASSEUR, Damien MERCIER, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Régine SENINCK, Anne STAB, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE

**Suppléants** Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLEANS



## Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA)

Président *Hervé MORIN*

**Délégués** Jacques ENOS, Véronique LEBOCEY, Pierre LEGROS, Etienne LEROUX, Régis PEUFFIER, Cécile VILLEY

**Suppléants** Jocelyne GIRARD, Sylvain HUNOST



## Communauté de communes Pays Honfleur-Beuzeville (CCPHB)

Président *Michel LAMARRE*

**Délégués** Jean-François BERNARD, Gérard DOUVENOU, Jean-Claude HOUSSARD

**Suppléant** Alain FONTAINE



## Intercom Normandie Sud Eure (INSE)

Présidente *Nathalie NOËL*

**Délégués** Jean-Claude PROVOST, Thierry ROMERO

**Suppléant** Emmanuel BOURLON DE ROUVRE

**Directeur général des services**

Frédéric PERSON

## CETRAVAL

**Responsable**

Sébastien FABRE

**Adjointe du service**

Emilie PETREMENT

**Secrétaire d'accueil**

Séphora SANSON

**Conducteurs d'engins**

Bruno ALBERT

Laurent ALBERT

Jean-Noël GUERBETTE

**Chargé d'exploitation**

Jean-François TROUPLIN

**Agents techniques**

Christopher CASSÉ

Frédéric JARRY

Steven VAILLANT

**Gardiens de déchèterie**

Christophe GAGNIE

Isabelle MORAINVILLE

## COMMUNICATION

**Responsable**

Dominique BOITEL

**Responsable adjointe  
en charge de l'animation**

Alicia MORIN

**Ambassadeurs du tri**

Tiffany BUQUET

Christopher LISANT

**Chargée de création  
graphique**

Laurélia TORNØ

**Responsable**

Gilles MAROUARD

**Assistante du responsable**

Maud COLLAS

## COLLECTE ET CENTRE DE TRI

**Responsable**

Mickaël MARTIN

**Assistante  
du centre de tri**

Virginie FONTAINE

**Caristes, maintenance  
process**

Arnaud LEREFFAIT

Joël PETIT

Hervé POCHON

**Coordonnateurs de ligne**

Patrice GILLES

Mouniya VIOLETTE

**Agent d'entretien**

Valérie RIOULT

**Valoristes**

Dimitri DECAENS

Henri GAUTIER

Gaëtan HORLAVILLE

Cédric LEMOINE

Yahaya MARI

Elie MOSA

Juanito ODIE

Odette ROBERT

**Coordonnateur  
Collecte**

Anthony OMONT

**Agents techniques**

Thomas CHARLES

Jérôme DEPLANQUES

Coralie DUROZIER

Gilbert MALHAIRE

## DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

**Responsable Développement  
Commercial**

Ilianna LEBAS

**Agents conseils**

Wilfried DUMONT

Anthony FOISSOTTE

Amandine HUSSON

Alan MALOTAUX

## RESSOURCERIE

**Référente Ressourcerie**

Céline PINOT

**Technicienne Métier**

Isabelle GOSSELIN

# Organigramme

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### Responsable aux Affaires Générales

Marlène CORDEY

## SERVICE FINANCIER

### Gestionnaires budgétaire et comptable

Alexandra MAMEZ

### Agent comptable

Sonia MARQUES

## RESSOURCES HUMAINES

### Responsable

Nora GOSSET

### Assistante du responsable

Lesly LOISEL

### Gestionnaire carrière et paie

Julie JEHANNE

### Secrétaire d'accueil

Marie RIVOALLAN

### Agent d'entretien

Nadège GAUTIER

Maryline POCHON

## SERVICE TEOMi ROUMOIS-SEINE

### Référent Tarification Incitative

Antoine MOUTON

### Ambassadeur du tri TEOMi

Syphandarick BOURGET

Léo DURAND

Damien PLANQUE

## SYSTÈMES D'INFORMATION

### Responsable

Gilles ALLEAUME

### Informaticien

Ronan LETERTRE

## EXPLOITATION

### DÉCHÈTERIES / QUAIS DE TRANSFERT / PLATEFORMES MULTIFILIÈRES

#### Coordonnateur

Jean-Philippe PERRIL

#### Coordonnateur

Stéphane BOUVRÉE

#### Coordonnateur

Karine COUDRAY

#### Gardiens de site

Johnny BEAUFILS

Samuel COTE

Stéphane LEMARCHAND

Sylvain LEMERCIER

Matthieu MARTIN

Samuel MORAND

Florian PLOT

Cédric PREVOST

Teddy QUILLET

Philippe AUDELIN

Quentin BEAUCLAIR

Clément CHABEAUDIE

Nicolas DAVID

Nicolas GESLIN

Laurent GUILLOCHET

Frédéric LACOSTE

Stéphane LARUE

Hugo LEMAIGNEN

Théo LEMAIGNEN

Noël AMESLANT

Julien BRAYET

Pascal BURGER

Jean-Luc DUHAMEL

Christelle HENNART

Marcel KERAUDREN

Jérôme LEROI

Christophe MALCAVA

Thierry NICOLAS

Thomas PREVOST

## TECHNIQUE

### Maintenance engins

Hervé LEMONNIER

### Espaces verts

Jean-Louis BRICE

Miguel VAN SEVER

### Maintenance batiments

Cyril LAMBERT

Christophe ROULAND



# Les événements clés de 2023

## Modification des statuts

Intégration de la collecte des déchets alimentaires dans les compétences du syndicat.

janvier

9



27  
février

## Traitement des restes alimentaires

La société française *Green Créative* remporte le marché pour la fourniture de son déconditionneur des restes alimentaires.

## Papiers de bureau

Le test de 300 nouveaux points de collecte pour les administrations publiques et les professionnels a été voté par le comité syndical.

MARS

1



## Anniversaire

Le 8 juin 2023, La Ressourcerie du SDOMODE a fêté son 3ème anniversaire.

8  
JUIN



## JUIN Agrandissement

25

Inauguration avec les élus de l'agrandissement de la déchèterie de Beuzeville pour le dépôt des déchets verts et bois de plus grande capacité.

## REP PMCB\*

Signature de la convention avec la Région Normandie et l'éco organisme ÉCO-MAISON.

\*Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur Bâtiment

## NOVEMBRE

8



## Destruction d'archives

Inauguration au centre de tri fibreux à Pont-Audemer avec les élus, du service de destruction des archives confidentielles.

4

OCTOBRE

5

## DECEMBRE

### Nouvelle filière

La nouvelle filière «Articles de Sport et de Loisirs (ASL) de l'éco-organisme ECOLOGIC est mis en place dans les déchèteries de Bernay, Cormeilles et Bourg-Achard.

LES

# TRIONS

## RESTES ALIMENTAIRES

### Travail préparatoire

2023 a été l'année de la préparation de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur le territoire du SDOMODE, cette préparation comprenait :

- Un rendez-vous dédié dans chaque commune, pour promouvoir ce nouveau geste de tri et diagnostiquer l'emplacement de la future colonne de restes alimentaires.

186 communes ont été rencontrées et 449 colonnes seront installées dans le courant de l'année 2024 :

- Appel d'offres et commandes des colonnes aux fournisseurs retenus (2 modèles).
- Appel d'offres et commandes des composteurs individuels aux fournisseurs retenus.
- Appel d'offres et commandes aux fournisseurs retenus des sacs kraft et des bioeaux.
- Démarrage du chantier de l'unité de traitement des biodéchets au CETRAVAL, réception et montage du déconditionneur.



Bâtiment en construction qui accueillera l'unité de traitement des biodéchets - CETRAVAL

Pour une mise en œuvre du tri à la source des biodéchets optimale: des composteurs individuels de 300 litres au prix de 40 € seront mis à la disposition des foyers.

Pour les communes qui le souhaitent, des composteurs partagés pourront être mis en place. Ils sont dédiés à ceux qui souhaitent faire du compostage collectivement avec leurs voisins, moyennant un engagement à leur gestion.

Les maîtres composteurs du SDOMODE les formeront pour produire un compost de qualité.





VERS L'INFINI ET AU DELÀ



## La communication autour des biodéchets

Le SDOMODE a déployé un plan de communication complet, afin de toucher un maximum d'utilisateurs dans ce nouveau tri.

- Une charte spécifique pour la collecte en point d'apport volontaire des restes alimentaires et une autre charte pour le compostage individuel et partagé. Ces chartes ont été validées par les élus lors d'une commission communication et biodéchets le 18/10/2023 pilotée par le SDOMODE. Cette étape pour la

*Le terme biodéchet utilisé intègre les préparations, les restes de repas et les aliments périmés sans emballages. Les déchets verts n'en font pas partie et sont toujours collectés dans nos déchèteries.*

## Test matériel

Le matériel de collecte (colonne, sacs de collecte et bioseaux de collecte de différents modèles) des restes alimentaires en point d'apport volontaire a été testé en interne par 30 salariés du SDOMODE. Deux périodes de test ont été faites, une en hiver et l'autre en été pendant 3 mois.

Ce test matériel a permis au SDOMODE d'opérer les bons choix de solutions qui seront mis en place dans les foyers.

réussite du projet avait pour objectif de fédérer les élus autour de ce changement de comportement et de laisser une place au débat. Le but était aussi de faire des élus des relais d'information décisifs du SDOMODE dans l'accompagnement des foyers et dans la modification de leurs habitudes de tri de leurs déchets. Les communautés de communes, qui ont consulté les foyers dans le cadre de la tarification incitative, les ont informés des solutions pour leurs biodéchets.

En 2024, des actions de communication seront réalisées pour informer les foyers et les doter d'un équipement qui sera mis à leur disposition pour la collecte des biodéchets.

Les déchets alimentaires représentent la part des ordures ménagères la plus pondéreuse (jusqu'à 30%). Il y a donc tout intérêt à les extraire de nos ordures ménagères. Le traitement des restes alimentaires en régie au CETRAVAL garantira un produit de qualité à destination des méthaniseurs partenaires. Nous rendrons ainsi à la terre ce que nous lui avons emprunté.



# Les projets

Le 21 décembre 2023, le SDOMODE a délibéré en faveur d'une proposition d'évolution de ses statuts du SDOMODE, qui deviendrait le PRECOVAL, syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets de l'ouest de l'Eure.

A l'issue de l'étude de faisabilité, le Comité Syndical a voté, le 21 décembre 2023, en faveur de l'évolution du SDOMODE, vers un syndicat « à la carte ».

Hormis la compétence obligatoire « Traitement », les Communautés de Communes adhérentes ont également la possibilité de confier la compétence optionnelle « Collecte » au syndicat.

- Intercom Bernay Terres de Normandie, CC Roumois Seine et CC Lieuvin Pays d'Auge : compétence « traitement » + compétence optionnelle « collecte » au 1er janvier 2025.

- CC Pont-Audemer Val de Risle : compétence « traitement » + compétence optionnelle « collecte » au 1er janvier 2026.

- CC du Pays de Honfleur Beuzeville : compétence « traitement » sur le secteur eurois

- Interco Normandie Sud Eure : Sortie du SDOMODE le 1er janvier 2025. L'ex-CC Rugles (7 660 hab. pop totale 2024) représente seulement 20% de son territoire. L'INSE rencontre aujourd'hui des difficultés pour homogénéiser ses services liés aux déchets (pratiques et communication).

## Transfert de la compétence collecte vers le Syndicat

Les actions suivantes sont directement liées à cette proposition de transfert de compétence collecte et ne pourront pas être menées sur les EPCI, adhérent au syndicat pour la seule compétence obligatoire « traitement » :

- Collecte en porte à porte des déchets alimentaires des gros producteurs ;

- Prévention et collecte des déchets générés par les gros producteurs ;

- Marchés hebdomadaires « zéro déchet ».

# Prévention et collecte des déchets générés par les gros producteurs

Actuellement, la TEOM prend en charge le traitement des déchets générés par les ménages, les artisans et les commerçants n'ayant pas mis en place leur propre filière de collecte et valorisation, ainsi que les déchets produits par les collectivités (ou assimilés) : écoles, établissements de soins, etc.

**Selon les secteurs, entre 10 et 20% de la TEOM globale d'un EPCI sert à financer les déchets générés par les gros producteurs (publics ou privés).**

Le coût moyen de collecte et traitement des ordures ménagères se situe aux alentours de 250€/tonne, réparti équitablement entre la collecte et le traitement.

La densité moyenne des ordures ménagères est de 250kg/m<sup>3</sup>. Elle peut toutefois facilement varier de 50kg/m<sup>3</sup> à 500kg/m<sup>3</sup>, selon sa composition.

Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères atteint ainsi environ 62,50€/m<sup>3</sup>, mais peut évoluer de 30€/m<sup>3</sup> à 100€/m<sup>3</sup>, en raison notamment de l'impact de la densité du gisement sur les frais de collecte et transport.

- Ainsi, 1 litre d'ordures ménagères coûte généralement entre 3 et 10 centimes, pour une moyenne de 6 centimes/litre, collecte et traitement inclus.

Lors de la mise en place de la TEOMI, une part incitative est appliquée, dans le cadre d'une facturation à chaque levée de bac, dont le tarif est calculé à partir d'un prix au volume, généralement situé entre 2 et 3 centimes/litre (plus fréquemment entre 2,2 et 2,7 centimes/litre).

Cette facturation couvre ainsi très rarement le coût réel. L'équilibre financier est en effet atteint grâce à la facturation d'une part fixe, calculée sur la valeur foncière du logement.

- Si cet équilibre financier est très régulièrement atteint pour les ménages, producteurs d'une quantité de déchets relativement faible, il n'est cependant pas obtenu auprès des gros producteurs de déchets. La part fixe de la TEOMI ne couvre en effet pas le « manque à gagner » généré par la part variable.

Une Redevance Spéciale Incitative peut alors être instaurée, en complément de la TEOMI. Au-delà d'un certain seuil de production hebdomadaire d'ordures ménagères (660 litres/semaine), le coût réel de collecte et traitement des ordures ménagères est appliqué (6 centimes/litre).

La communication doit toutefois être réalisée en amont auprès de chaque gros producteur, afin de les accompagner dans la réduction de leurs déchets.

**Objectif de mise en œuvre :  
avril 2025.**





Célia informe les visiteurs sur le tri de leurs déchets lors d'un événement grand public

# Communication

## Sensibilisation au tri

Les ambassadeurs du tri du SDOMODE sont intervenus à la demande de ARKEMA dans son établissement de Serquigny pour sensibiliser ses salariés au tri des déchets lors d'une journée sur le développement durable organisée en interne, le 30 novembre 2023.



## Commission Communication

En 2023, 2 commissions communication ont été organisées. Ces commissions techniques ont permis de faire valider les supports et les stratégies de communication qui seront mis en place dans le cadre du tri des biodéchets (voir page 8 et 9) et de la mise en place de la tarification incitative.

## Guide du tri

Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative et pour permettre aux collectivités de communiquer sur l'information au tri des déchets mis en place sur leur territoire, le service communication du SDOMODE a travaillé avec les collectivités pour la création d'un guide du tri et de la réduction des déchets. Ce guide de 21 pages permet aux administrés d'avoir sous la main un accès aux informations complètes sur les solutions de tri de leurs déchets mis à leur disposition sur leur territoire.

La communauté de commune de Pont-Audemer Val de Risle a distribué son guide du tri dans le courant de l'été 2023 et la communauté de communes Roumois Seine en décembre 2023.



## 2023 BILAN

**133** Contrôles qualité tri sélectif

**28** Suivis de collecte

**24** Porte-à-porte

**66** Animations scolaires et périscolaires

**53** Animations grand public (marchés, événementiels, stands déchèteries...)

**44** Visites de sites (Ressourcerie, Centre de tri, Cetraval...)



# Changement d'identité



Créé en 1992, le Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Eure (SDOMODE) gère le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de ses six collectivités adhérentes.

Le 30 novembre 2017, le tri sélectif est passé en fibreux /non fibreux pour préparer l'extension de consigne de tri (2020) et alléger le bac jaune (déchets d'emballages recyclables). Ainsi, les papiers et cartonnages sont collectés en colonne d'apport volontaire, tout comme le verre. Sur son territoire, le Syndicat gère 17 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes multifilières, un centre de tri fibreux et un centre de traitement de valorisation énergétique (CETRAVAL) pour le stockage des déchets non dangereux (ISDND). C'est dans cette esprit d'évolution et de service dédié aux déchets, que le Précoval reprendra, le 1er janvier 2025 à 4 de ses collectivités adhérentes (voir page 10), la compétence collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages.

## L'économie circulaire est mise en avant dans notre nouvelle identité.

Le 6 septembre 2023, plusieurs propositions de noms et de logos ont été présentées aux élus en réunion de Bureau.

Le choix s'est orienté sur un acronyme signifiant simple à retenir comme un jeu de mot visuel. Précoval, pour **Pr**évention, **Col**lecte et **Val**orisation a été choisi à l'unanimité.

L'idée était de faire passer un message fort avec la prévention. Du côté du logo, la variation de graisse de la typographie permet une lecture dynamique des activités du Syndicat. Le cercle de l'économie circulaire de couleur jaune (couleur positive) entoure le symbole de notre territoire. En effet, la vallée de la Risle est représentative du Nord au Sud, du domaine d'intervention du Syndicat : l'Ouest du département de l'Eure.



## Information Ressourcerie

Lors de la rédaction du présent rapport, l'association d'insertion Iter'Action Parec, prestataire assurant l'exploitation de la ressourcerie, rencontre d'importante difficulté, mettant en cause la pérennité de ce partenariat.

Le SDOMODE a donc déposé un dossier afin de devenir chantier d'insertion et de gérer en régie directe sa ressourcerie.

CET  
**ESPACE**  
EST ISSU  
DU  
**RÉEMPLOI.**

IL A  
ÉTÉ  
**AMÉNAGÉ**  
EN PARTENARIAT  
AVEC LA  
**RESSOURCERIE**  
DU SDOMODE

35 bis Route de Rouen - 27300 MENNEVAL



## La Ressourcerie Hors les murs

Premier partenariat avec « Bout d'Coco » une association qui fait la promotion de créateurs locaux (bijoux uniques, accessoires en tissus et cuirs, objets de décoration insolites, produits locaux) en les installant dans des boutiques éphémères dans différents lieux du territoire.



En 2023, d'autres partenariats se sont déroulés avec le Conservatoire de Bernay et avec le Festival Magnetik de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie (Prêt de meubles).

CE  
**LIEU**  
A  
ÉTÉ  
**MEUBLÉ**  
AVEC  
**STYLE**  
PAR  
LA  
**RESSOURCERIE**  
DU  
SDOMODE

Dans ce cadre, La Ressourcerie du SDOMODE a fourni des meubles pour habiller la boutique. Ces meubles étaient bien entendu tous en vente.

Cette boutique éphémère a été installée à Broglie du 16 décembre 2023 au 14 janvier 2024.



## Rencontres



Le 16 novembre 2023, le SDOMODE a eu l'honneur d'accueillir l'ADEME, CITEO et la Région Normandie lors d'une journée technique sur la mise en oeuvre de la tarification incitative. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les collectivités qui y assistent de visiter La Ressourcerie.



Christopher, ambassadeur du tri fait visiter l'exposition à un public scolaire.

La Ressourcerie est devenue le lieu incontournable de présentation des actions des Semaines Européennes de la Réduction des Déchets (SERD). Une exposition et des animations ont été organisées du 18 au 26 novembre 2023.

# 2023

BILAN

**364** Tonnes réemployées

**219 346** Objets vendus

**43 262** Clients

## Une vente spéciale par mois





# Plateformes multifilières

Le syndicat possède deux plateformes multifilières, à Beaumontel et Martainville, pour le traitement des déchets verts, du bois et des gravats, et un site de broyage des déchets verts, à Drucourt.



## Bois

Le gisement pris en charge est composé de bois de classe B (meubles, portes...) et de classe A (bastaings, palettes...). Les quantités réceptionnées restent stables par rapport à 2022 avec 8 240 tonnes déposées sur nos sites, dont une part importante issue des professionnels (plus de 2800 tonnes en vidage direct sur les plateformes).

La qualité du bois du SDOMODE a permis de valoriser une partie du bois en chaufferies proches du territoire, tout en continuant d'en livrer l'autre partie chez Linex Panneaux à Allouville Bellefosse, pour refaire des panneaux de par-ticules.

## Déchets verts



Les conditions météorologiques de l'année 2023 ont engendré une augmentation du tonnage de déchets verts de 34 973t à 38 854t soit une hausse de 11%.

Sur nos plateformes, la valorisation du bois contenu dans les déchets verts a permis de générer 5 652t de biomasse cette année, soit une augmentation de plus de 5% par rapport à 2022.

Enfin le compost produit a permis au SDOMODE de bénéficier de plus de 65 000 € de recettes pour un total de 13 560 tonnes vendues et une partie est mise à disposition des administrés dans les déchèteries pouvant proposer un espace de réception pour du compost en vrac.



## Pelouse

En 2023, avec la multiplication des robots tondeuses, mais aussi le manque de place en déchèterie avec le fort tonnage des déchets verts en mélange, nos cinq méthaniseurs partenaires ont valorisé 790 tonnes de gazon contre 938t en 2022.

## Amiante



Depuis fin 2012, l'amiante est réceptionné sur les plateformes multifilières et au CETRAVAL, dans des conditions très strictes.

Sont acceptées les plaques ondulées, les canalisations et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment). L'amiante d'isolation (flocage) et l'amiante vinyle (revêtements de sols) ne sont pas concernés par cette filière. L'amiante lié du SDOMODE est traité à Gonfreville-l'Orcher(76).

Pour l'année 2023, 187 tonnes ont été traitées.



## Quai de transfert

Le SDOMODE dispose de 3 quais de transfert : Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec.

Sur les 3 quais du SDOMODE, nous massifions les ordures ménagères ou les emballages avant envoi vers les filières de traitement, hors territoire pour la plupart du temps.

## Gravats



Les tonnes de gravats bruts ne cessent d'augmenter ces dernières années avec 15641 tonnes en 2023 (+11% / 2022) réceptionnées sur nos 3 différents sites (CETRAVAL et les 2 plateformes).

Notre marché de concassage-criblage nous a permis de fabriquer deux produits finis, que nous utilisons en interne pour les travaux du syndicat (sous bassement pour les agrandissements en déchèteries).

La revente aux particuliers et aux entreprises des 2 produits calibrés est proposée. Enfin, un gisement de 100 tonnes de concassé est mis à disposition de chaque collectivité adhérente.

**2023**  
BILAN

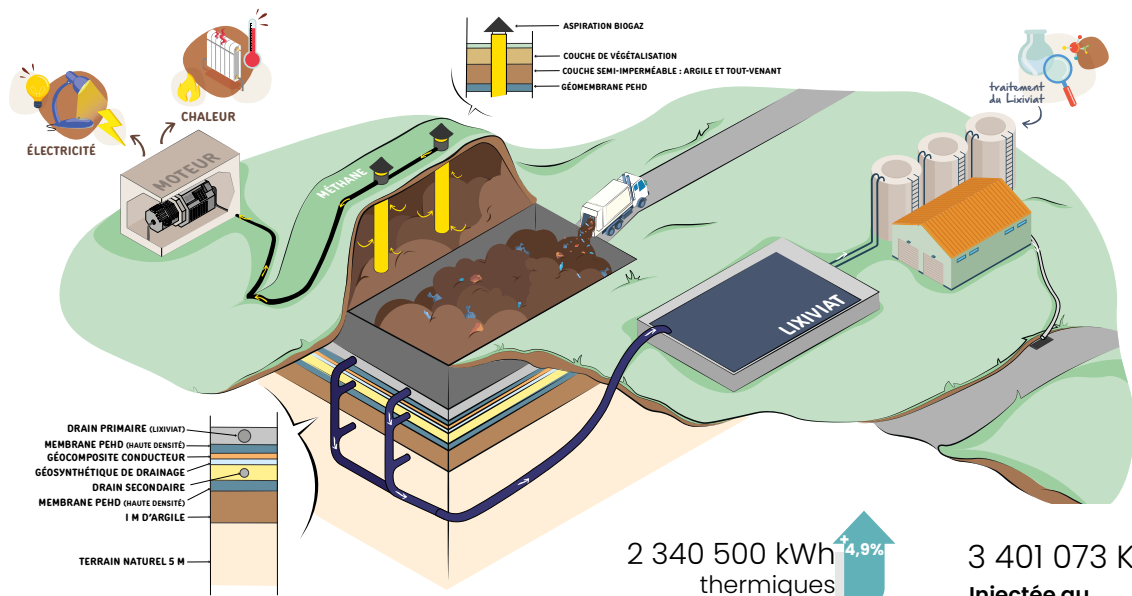
**38 854**  
tonnes

**790**  
tonnes

**187**  
tonnes

**8 240**  
tonnes

**15 641**  
tonnes



2 340 500 kWh  
thermiques  
Chaleur valorisée ↑4,9%

3 401 073 KWh  
Injectée au  
réseau Enedis ↓4,3%

# Le CETRAVAL

Centre de TRAITEMENT et de VALORISATION énergétique

Données comparatives  
à l'année 2022, au Cetraval

## Analyses environnementales

Les lixiviats, liquides résiduels issus des déchets suite à leur fermentation mélangés à l'eau de pluie, sont contrôlés de façon hebdomadaire. Du mois de juin à septembre 2023, des anomalies ont été remarquées lors des prélèvements. Une fois le filtre à charbon actif de la cuve renouvelé, les paramètres sont revenus à la normale.

La fermentation des déchets engendre également du biogaz qui permet d'actionner les moteurs de l'unité de valorisation énergétique.

De l'électricité et de la chaleur en résultent ce qui permet de chauffer la lagune de lixiviats, ainsi qu'un bâtiment d'exploitation situé à côté.

Étant un site riche en activités, le Cetraval agit en prévention des nuisances qu'il engendre grâce aux agents du Sdomode.

Les nuisances olfactives recensées cette année, ainsi que les débris parsemés par le vent, ont été endigués par nos équipes. Notre but étant de satisfaire nos affiliés en toute discrétion.

Soucieux de l'équilibre naturel, 350 arbres de différentes espèces ont été plantés sur le talus ouest du site ainsi que sur le pourtour de la déchèterie. Les espaces verts de ce dernier sont intégralement gérés par notre équipe interne, ce qui nous a permis de grandes économies.

Le Cetraval est une source de nouveaux projets aussi modernes qu'ambitieux, qui ne cesse de s'accroître.

## Les projets et suivi réglementaire

### Casier réservé aux déchets à base d'amiante lié

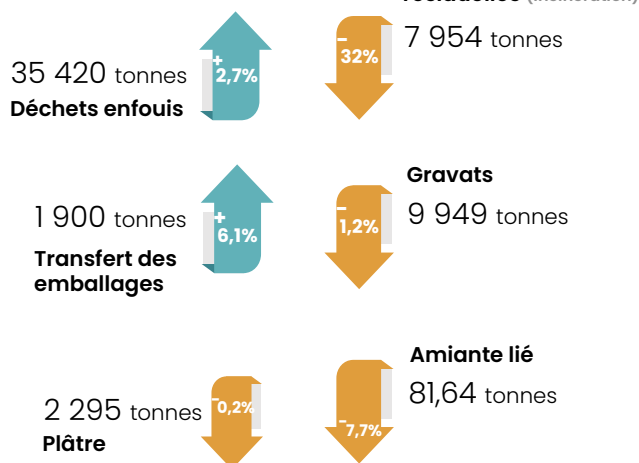
Notre projet de dédier un casier aux déchets à base d'amiante lié est en bonne voie. Suite à l'enquête publique, nous avons reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le 27 novembre 2023. A présent, nous avons présenté notre programme au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en avril 2024, et sommes dans l'attente de leur retour.

### Unité de déconditionnement de biodéchets

Faisant écho à l'article sur les biodéchets (page 8), les travaux de l'unité de déconditionnement ont commencé en décembre 2023 et devraient s'achever au cours du second semestre 2024.

L'architecture de cette nouvelle unité a été conçue afin de réduire au maximum l'impact Carbone : installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, récupération de la chaleur dégagée par les moteurs, récupération de l'eau de pluie et recyclage des eaux industrielles.

## 2023 BILAN



Données comparatives à l'année 2022, au Cetraval

# Les points d'apport volontaire



En 2023, le renouvellement et l'uniformisation du parc d'apport volontaire s'est accentué.

Les nouvelles colonnes verre et fibreux viennent progressivement remplacer le parc vieillissant. Ainsi, sur les 48 colonnes fibreux nouveaux modèles commandées en 2023, 44 ont été installées sur le territoire, tout comme les 48 nouvelles colonnes verre.

Un important travail de diagnostic du parc, avec un contrôle de 660 points (hors INSE) a été effectué par nos agents.

Ce travail préalable a permis d'effectuer 186 rencontres en mairie pour échanger avec les maires ou les conseillers municipaux de l'optimisation de nombreux points d'apport volontaire. Ainsi, ces rencontres ont mené à la création de 12 nouveaux points, qui se poursuivra sur l'année 2024 avec l'espoir d'en créer 30 supplémentaires avec l'arrivée des restes alimentaires.

De plus, ces échanges entre les élus et nos services ont permis l'implantation des nouveaux modèles sur des points stratégiques : lieux de fort passage (axe routier, écoles, mairies ou supermarchés), mais également une uniformisation des points afin d'éviter de trouver sur un même point de collecte des colonnes de différentes matières (désormais point complet de colonnes en bois, plastique ou métallique) en échangeant les colonnes entre les points.

Ces mouvements de colonnes ont été effectués par nos agents de terrain. Ils ont par ailleurs retiré une dizaine de totems dont l'utilité était devenue obsolète avec le temps, les consignes de tri apparaissant directement sur les colonnes dorénavant.

Ces deux agents effectuent aussi le travail de maintenance au quotidien, avec des réparations au CETRAVAL ou sur site directement. Ils ont, sur l'année 2023, lavé l'intégralité des colonnes. Enfin, nous avons un agent, qui sillonne le territoire au quotidien en contrôlant le parc et en notant le taux de remplissage à chaque contrôle, a effectué le stickage de 200 colonnes papiers-cartonnettes et verre durant l'été.

Ils ont renforcé le travail d'identification des colonnes par la pose d'étiquettes durables pour remplacer et compléter les stickers installés actuellement (1223 colonnes faites sur 1644 au total).

Pour le ramassage des fibreux, dont la collecte est attribuée à VEOLIA, 2284 tonnes ont été collectées (-100t / 2022) confirmant la baisse de densité de ce flux malgré un nombre plus important de passages et la densification du parc.

Pour la collecte du verre, notre prestataire Mineris, qui a remporté en octobre 2023, et pour 7 ans ce marché, le tonnage a augmenté significativement, passant à 6513t contre 6327t en 2022.

Les nouveaux points prévus dans les mois à venir permettraient de dépasser les 6600t. Une grosse quantité de verre est malheureusement encore trop présente dans les ordures ménagères, l'effort de tri doit se poursuivre pour capter ce gisement pondéreux.

Enfin sur le territoire du SDOMODE, l'association PAREC collecte des abris à gros cartons. Le nombre diminue d'année en année, avec encore près de 120 points situés sur les communes alors que les déchèteries disposent de bennes dédiées aux gros cartons. Pour l'année 2023, cela représente 485 tonnes collectées par 3 personnes, en insertion professionnelle, par camion. Ces abris sont malheureusement le prétexte pour beaucoup d'administrés de déposer des sacs d'ordures ménagères, du polystyrène, des éléments en plastique...



Gilbert, effectuant le stickage des nouvelles consignes de tri

Le souhait du SDOMODE serait de retirer les abris les plus problématiques pour disposer d'un espace nécessaire à l'implantation des colonnes pour les restes alimentaires. Ce travail ne peut être fait qu'avec les élus, en démontrant qu'il est possible de bien valoriser ces gros cartons à coût moindre (273€/t collectée en apport volontaire contre 66,50€/t si passage en déchèterie).

**2023**  
BILAN



**38,69 kilos**



**13,56 kilos**



Performances de tri 2023 sur 168 320 habitants



# Le centre de tri

En 2023, une nouvelle machine a pris place au sein de notre centre de tri : un destructeur d'archives.

Cet équipement de fabrication française, construit dans la Loire(42), permet de proposer aux entités publiques comme privées, une solution locale pour garantir la destruction de documents sensibles ou confidentiels à l'ensemble du territoire.

La mise en service de ce broyeur s'est déroulée en septembre 2023. Les services techniques du SDOMODE ont été obligés d'effectuer des modifications sur une des goulottes de la cabine de pré tri existante, mais aussi d'inverser le sens de rotation d'un des tapis existants afin « d'alimenter » correctement la machine. Ces travaux évitent ainsi les bourrages et assurent une usure régulière des cisailles des rotors. Le produit déchiqueté garantit la confidentialité des archives confiées au SDOMODE et le produit fini est revendu à des repreneurs à 135€/tonne.



Vue en détail du broyeur d'archives



Inauguration et démonstration aux élus du processus de destruction des archives

## 2023 BILAN



2 623  
tonnes

Apports fibreux (cartonnettes + papiers)



1 975  
tonnes

Apports cartons



1 208  
tonnes

Emballages recyclables



2 176  
tonnes

Client extérieurs

## Tri des emballages recyclables au centre de tri du Havre et de Guichainville

Les emballages du SDOMODE sont triés au centre de tri VEO-LIA du Havre pour 5 de nos collectivités adhérentes. Cela représente 4 715 tonnes d'emballages issues des 3 quais de transfert de Pont Audemer, Bernay et Malleville sur le Bec, soit une augmentation de 6% par rapport à 2022. La mise en place progressive de la tarification incitative sur une partie de notre territoire explique cette progression. Les erreurs de tri sont malheureusement toujours autant présentes avec un taux de refus en entrée de 27%, identique à celui de 2022 ! Ces erreurs de tri sont préjudiciables, que ce soit en souillant le produit valorisable, mais aussi dans son coût d'élimination. En 2023, 1553

tonnes de refus ont été transportées avec les emballages, triées puis incinérées, faisant augmenter le coût de tri à 224,62 €/t en moyenne.

Les emballages de l'Interco Normandie Sud Eure (291 tonnes) sont, quant à eux, dorénavant triés au centre de tri de Guichainville par l'exploitant PAPREC : le coût de tri est de 260 €/tonne. Ce centre de tri, plus récent que celui du Havre, permet de trier de nouveaux plastiques.

Les ventes des matériaux issues des 3 centres de tri ont permis au SDOMODE de bénéficier de 947 523€ de recettes (dont 268 000€ de plastiques), soit -10% par rapport à 2022.

# Les déchèteries

Dans la continuité de 2022, la création de zones de vidage au sol sur les déchèteries de Trouville la Haule et Beuzeville a permis aux agents de ces sites de travailler plus sereinement au quotidien, tout en optimisant le rechargement des bennes.

L'année particulièrement pluvieuse, conjuguée à un hiver très doux, a favorisé l'augmentation du tonnage de déchets verts. Le transport des déchets verts depuis les déchèteries vers les plateformes de compostage représente 37% du montant payé sur le marché « bas de quais des déchèteries ».

Néanmoins, le montant payé en 2023, toutes filières confondues, est de 1 070 828€ contre 1 126 000€ en 2022.

Cette baisse est liée à des exutoires plus proches des déchèteries (pour les déchets verts et le bois notamment), mais aussi au travail des gardiens qui orientent les produits dans les bonnes filières, comme les bennes Eco-maison prises en charge par l'Eco organisme. La qualité du travail des gardiens permet également une baisse du tonnage des encombrants, -200t par rapport à 2022.

*«Grâce au travail efficace des gardiens ainsi qu'une meilleure organisation, les déchèteries sont performantes»*

Les aménagements de zones de vidages au sol se poursuivront en 2024, pour les déchèteries de Bourg Achard et Bernay.

Enfin, les agents et les services se préparent à la mise en place de la filière REP PMCB (Produits et matériaux de construction du bâtiment), afin que les professionnels qui trient puissent déposer gratuitement les déchets suivants : bois, gravât, plâtre, fenêtres, plastiques en mélange, laine de verre, laine de roche, DDS.

Ces nouvelles filières gratuites (prise en charge du coût de la benne, de sa rotation et de son traitement selon le scénario retenu par le SDO-MODE) seront aussi accessibles aux particuliers.

L'objectif est de diminuer drastiquement le nombre de bennes à encombrants qui sont à terme enfouis, afin de valoriser encore mieux les déchets apportés par les administrés en déchèterie.



Cédric contrôle les abords d'une benne - Déchèterie de Beaumontel



Vue de l'agrandissement de la déchèterie de Beuzeville



**2023**  
BILAN

Encombrants

**6 371**

tonnes



DEEE

**1 921**

tonnes



Métaux

**2 516**

tonnes





# Les services

Le SDOMODE est un syndicat atypique de traitement de déchets. Tout d'abord parce que nos statuts ont fait l'objet de nombreux ajustements au cours de ces dernières années, pour élargir notre champ d'actions ; ensuite car nous développons un service public en régie directe, qui est rendu possible par une volonté politique unanime et le très fort engagement des équipes.

Nous exploitons ainsi en régie le CETRAVAL, centre de traitement et de valorisation des déchets situé à Malleville sur le Bec, le centre de tri de papiers et cartons de Pont-Audemer, les plateformes multifilières de Martainville et de Beaumontel, les quais de transfert de Pont-Audemer et de Bernay, ainsi que nos 17 déchèteries.

Nos statuts font effectivement l'objet de plusieurs dérogations. Ils intègrent ainsi certaines missions de collectes en porte à porte, mutualisées à l'échelle du syndicat : objets destinés à un réemploi à la Ressourcerie de Menneval, papiers de bureaux et archives confidentielles.

Dans un courrier du 21 juillet 2022, Monsieur le Préfet a confirmé la possibilité d'obtenir une nouvelle dérogation pour la collecte des biodéchets, ayant par la suite fait l'objet d'un arrêté préfectoral de modification des statuts, en date du 9 janvier 2023. Ce service, proposé à l'automne 2024 sur 500 points d'apport volontaire pour les particuliers et selon une prestation en porte à porte pour les professionnels, sera réalisé, encore un fois, en régie directe par le syndicat, tout comme le déconditionnement et l'hygiénisation des déchets alimentaires.

Le SDOMODE devient ainsi le premier acteur public normand à réaliser l'ensemble de ce service en régie directe.

Dans ce même courrier, Monsieur le Préfet a encouragé le Comité Syndical du SDOMODE à examiner un transfert de la totalité de la compétence « Collecte » vers le syndicat.

Le syndicat réalisera ainsi les missions suivantes, dès le 1er janvier 2025 pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la CC Roumois Seine et la CC Lieuvin Pays d'Auge et au 1er janvier 2026 pour la CC Pont-Audemer Val de Risle :



*Coralie, en apprentissage au SDOMODE, effectuant la collecte des cartons*

- Collectes en porte à porte, pour l'ensemble des flux : ordures ménagères, tri sélectif (emballages hors fibreux), papiers de bureau et archives (administrations et entreprises), déchets alimentaires auprès des gros producteurs (publics et privés)
- Mise en œuvre de la tarification incitative sur les EPCI adhérents intéressés. Fourniture des contenants, identification du nombre de levées par bac et préparation de la facturation.
- Mise en place du tri et de la collecte des déchets issus des marchés.
- Accompagnement des gros producteurs dont les déchets sont assimilés aux ordures ménagères : sensibilisation, proposition de filières spécifiques, collecte, traitement et mise en place d'une redevance spéciale.

Dans le cadre de ce développement d'activités, le syndicat va également changer d'identité. SDOMODE, signifiant Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure reflète la priorité donnée à un syndicat de traitement à la fin des années 1990 : détruire les ordures ménagères.

Il ne représente cependant plus les missions portées aujourd'hui par le syndicat : actions de prévention, collectes et diversification des filières de traitement et de valorisation: réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique, etc.

Le 1er janvier 2025, le SDOMODE devient le PRECOVAL : Syndicat de prévention, collecte et valorisation des déchets, sur l'ouest de l'Eure.

Je tiens à remercier, très sincèrement, l'ensemble des élus et agents, dont la motivation, l'implication et le partage d'idées portent solidairement, depuis de nombreuses années.

le SDOMODE et prochainement le PRECOVAL, dans une même direction.

**Frédéric PERSON**

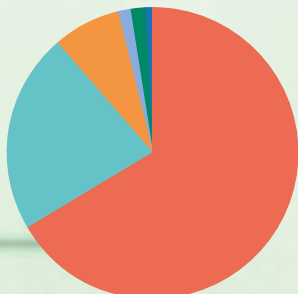
Directeur Général des Services





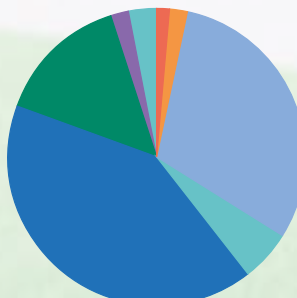
# Budget

## Dépenses de fonctionnement



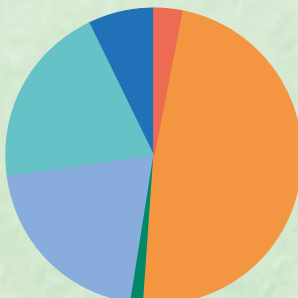
Charges à caractère général : **9 365 405 €**  
 Dotations aux amortissements : **1 239 971 €**  
 Charges financières : **228 422 €**  
 Charges de personnel et frais assimilés : **3 825 239 €**  
 Autres charges de gestion courante : **207 015 €**

## Recettes de fonctionnement



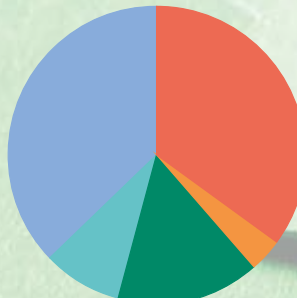
Atténuations de charges : **109 405 €**  
 Reprise des subventions : **127 830 €**  
 Produit des services : **2 076 381 €**  
 Facturation professionnels : **364 011 €**  
 Dotations, subventions et droits d'entrée : **2 702 552 €**  
 Contributions des collectivités : **9 534 287 €**  
 Autres produits de gestion courante : **119 864 €**  
 Produits exceptionnels : **209 211 €**

## Dépenses d'investissement

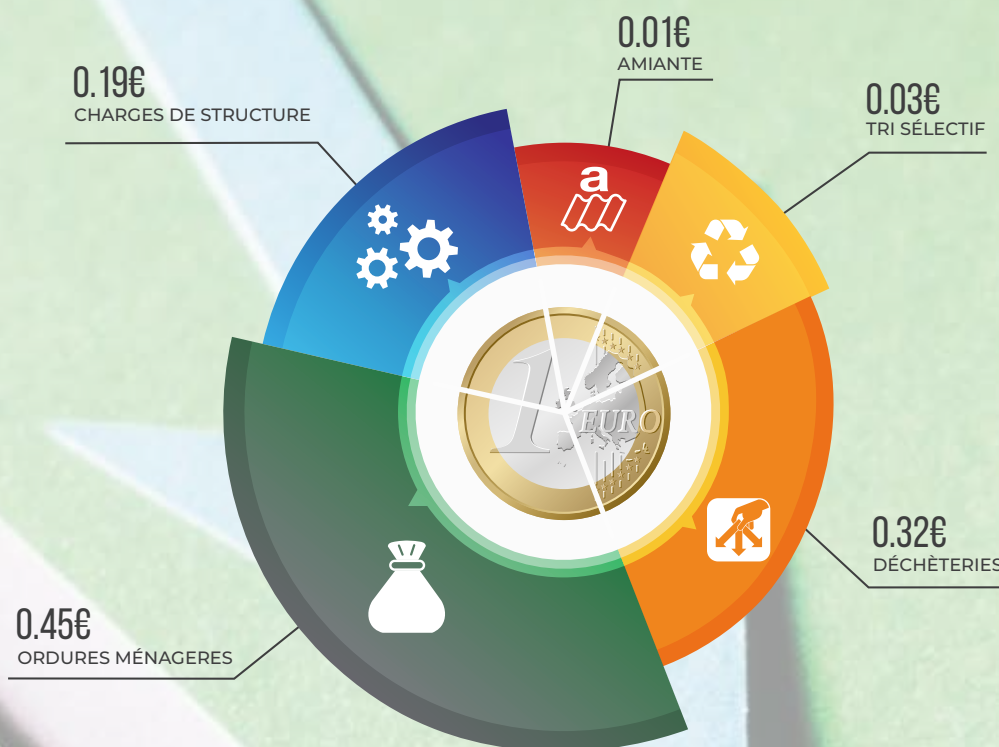


Amortissement des subventions : **127 830 €**  
 Remboursement d'emprunts : **1 887 928 €**  
 Immobilisations incorporelles : **5 724 €**  
 Immobilisations corporelles : **765 020 €**  
 Opérations équipement en cours : **752 951 €**  
 Solde d'exécution d'investissement reporté : **260 231 €**

## Recettes d'investissement



Amortissement des immobilisations : **1 239 971 €**  
 FCTVA : **131 611 €**  
 Excédent de fct capitalisé : **551 425 €**  
 Subventions d'investissement : **301 951 €**  
 Emprunt : **1 300 000 €**



**Coût moyen de traitement des déchets : 55,56 € par habitant en 2023**

**Ce coût correspond à la prise en charge des services suivants :**

- Exploitation des unités de transfert et de traitement des déchets (CETRAVAL, centre de tri, plateformes multifilières, quais de transfert, etc.) ;
- Gestion des contrats de recyclage, valorisation et traitement des déchets ;
- Hauts de quais des déchèteries (exploitation des 17 sites, accueil des administrés et des clients professionnels) ;
- Bas de quais de déchèteries (évacuation des flux vers les filières de recyclage et de traitement) ;

- Ramassage des déchets en apport volontaire : entretien, renouvellement et collecte des 1410 colonnes de verre, fibreux (papiers/cartonnettes), emballages non-fibreux et gros cartons ;
- Exploitation de la Ressourcerie de Menneval ;
- Collecte et valorisation des papiers de bureaux et des archives confidentielles dans les administrations et entreprises du territoire.
- Action de communication, de sensibilisation et animations (scolaires, événementiels, etc.) visant à réduire la production de déchets et à encourager le réemploi et le recyclage.

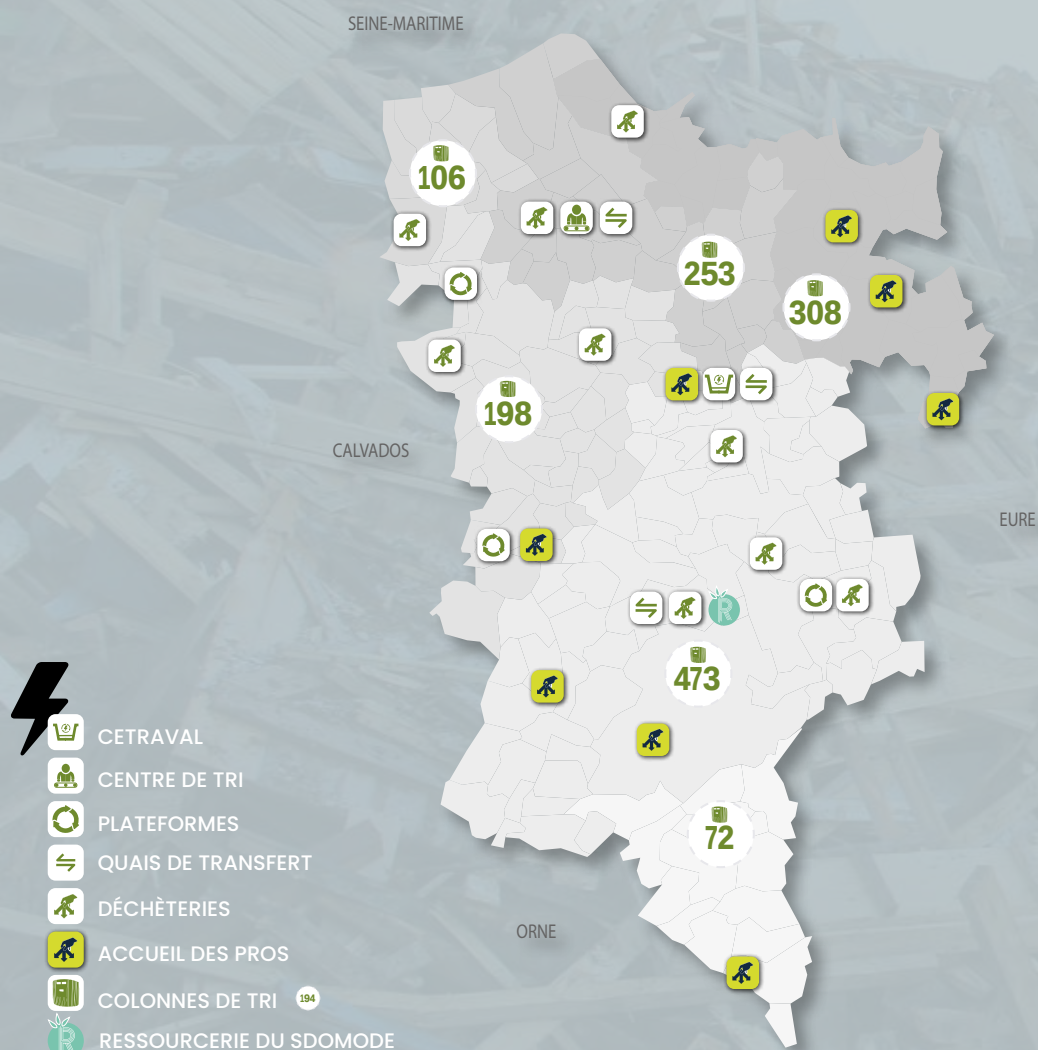
Les notes financières détaillant le compte administratif 2023 et le Débat d'Orientat  n Budg  taire 2024 sont consultables

au lien suivant : <https://www.sdomode.fr/res/mercredi-3-avril-2024-2/>

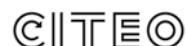




# Carte du territoire



## Le SDOMODE remercie ses partenaires





# Tonnages produits en 2023

65 % valorisées

136 588 tonnes produites



ORDURES MÉNAGÈRES

36 405 t



DÉCHETS VERTS

32 283 t



GRAVATS

15 641 t



BOIS

8 240 t



ENCOMBRANTS et DIB\*

6 371 t



VERRE

6 513 t



AMEUBLEMENT

6 511 t



BRANCHAGES

5 652 t



CARTONS

3 815 t



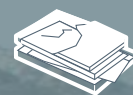
PAPIERS

2 426 t



MÉTAUX

2 516 t



PLÂTRE

2 295 t



DEEE

1 921 t



REFUS DE TRI

1 759 t



EMBALLAGES

PLASTIQUES  
1 257 t



PELOUSE

790 t



DDS

381 t



ACIER

352 t



RESSOURCÉRIE

364 t



TEXTILES

227 t



PNEUMATIQUES

187 t



AMIANTE-CIMENT

187 t



THUYAS

128 t



HUILES DE VIDANGE

107 t



TÉTRAS

148 t



BATTERIES

54 t



ALUMINIUM

34 t



PILES / ACCUS

18 t



LAMPES ET NÉONS

6 t

\* Déchets Industriels  
du Bâtiment

RETROUVEZ NOUS  
DÈS MAINTENANT  
SUR FACEBOOK OU  
SUR [WWW.SDOMODE.FR](http://WWW.SDOMODE.FR)



**SYNDICAT DE DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE L'OUEST DU DÉPARTEMENT DE L'EURE**

Parc d'activités la Semaille - 348 rue de la Semaille  
27 300 BERNAY

☎ 02.32.43.14.75

@ [contact@sdomode.fr](mailto:contact@sdomode.fr)

